



LE SYNDICAT, ÉNERGIES HAUTE-VIENNE

NOS ÉNERGIES EN COMMUN

Commissions Locales Énergies 2023
Secteur Nord





ACTIONS et GOUVERNANCE

Stratégie du Syndicat

ACTUALITES

Le Pôle INFRASTRUCTURE et DEVELOPPEMENT

Bilan des travaux d'électrification

Déploiement d'IRVE

Service d'entretien de l'éclairage public

Le Pôle ENERGIE et CLIMAT

ESP87 : Bilan prévisionnel des programmes pluriannuels

Nov habitat 87 : Bilan du début de fonctionnement

Programmes à venir et actualités 2023-2024

La Maison de l'énergie



territoire
d'énergie
NOUVELLE-AQUITAINE



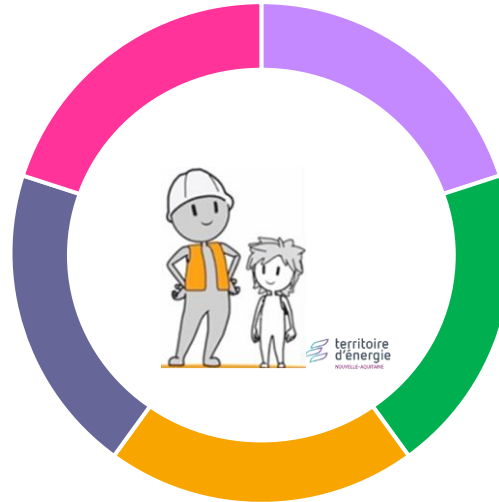
Les actions du SEHV

Pour un aménagement efficient, équitable et responsable

Autorité organisatrice de la
distribution publique
d'énergie électrique
Gestionnaire des réseaux
d'électricité et de
télécommunication
Déploiement et maintenance
éclairage public

Pour le développement de la mobilité bas Carbone

Schéma
de déploiement des IRVE
Mobilité
Implantation de stations de
recharge



Pour un service public de proximité avec les usagers

**Rénovation énergétique de
l'habitat**
Conseil aux particuliers
Pédagogie
Construction d'un espace
dédié

Pour la valorisation et le partage de la donnée

GéoSEHV
outil partagé
Prosper/Siterre
Acquisition et partage de
données

Pour un accompagnement dans la transition énergétique

Mutualisations
Achats groupés
Valorisation
des CEE
Planification énergétique
PCAET
Bâtiments Publics
Programmes audits,
accompagnement à la
rénovation

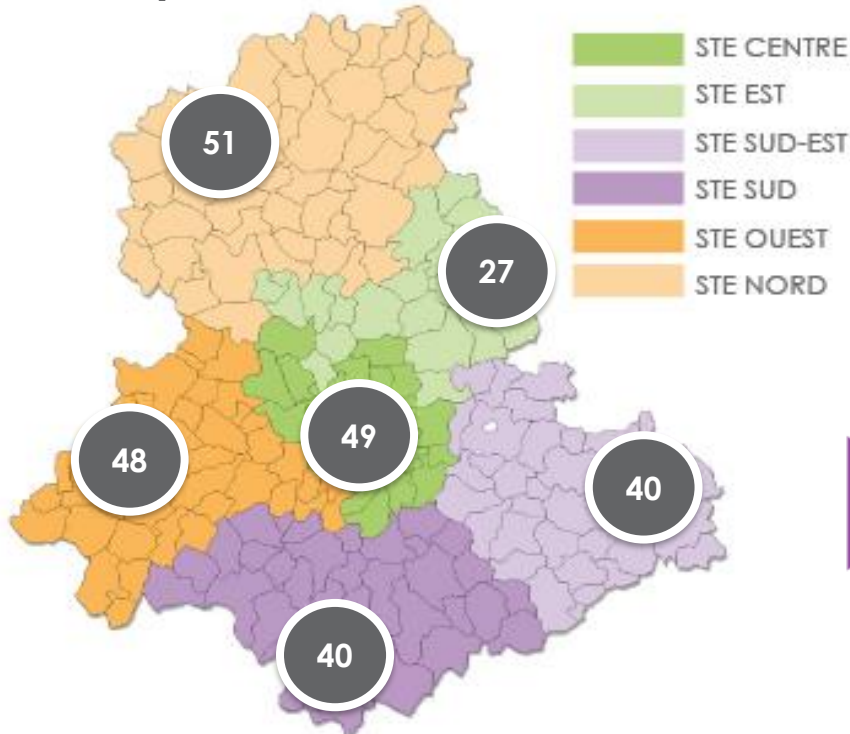


Organisation du SEHV

■ Un syndicat mixte ouvert intégrant

- 195 communes de la Haute-Vienne
- 13 EPCI
- Le Conseil Départemental

255 représentants



67 délégués titulaires
67 délégués suppléants

ACTUALITES



LA MAISON DE L'ÉNERGIE

Au siège du SOHV
87400 Le Palais-sur-Vienne

Gaz

Fin des TRV de gaz naturel (dits TRVG) le 28 juin dernier

La loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (LEC) met en conformité le droit français avec le droit européen en prévoyant la disparition des TRVG au plus tard le 30 juin 2023. En effet, le maintien des TRVG était contraire au droit de l'Union européenne notamment parce qu'ils ne remplissent aucun objectif d'intérêt économique général à la différence de l'électricité.

Fin des chaudières au gaz individuelles à très court terme

Le SEHV est intervenu avec d'autres syndicats auprès des instances nationales suite à la communication du Gouvernement d'interdire les systèmes fonctionnant à partir de gaz. Si le gaz fossile est mal considéré dans la démarche de décarbonation, le SEHV rappelle que, les gaz renouvelables constituent une clé de la transition énergétique dans les territoires. Supprimer les chaudières au gaz reviendrait également à briser toute la dynamique vertueuse enclenchée par les acteurs de la filière biométhane. Malheureusement, les signaux reçus actuellement sont relativement mauvais.

Règlementation sur la mobilité

Dans le même temps, un règlement européen est en cours de préparation sur la mobilité avec notamment la question des standards de CO₂ des poids lourds et du BioGNV. Les éléments de critère de qualité du BioGNV prévus d'être imposés par le règlement à venir rendent très complexe la production de ce produit et l'amélioration des moteurs. En conséquence, il est fort probable que les constructeurs de véhicules lourds camions et bus soient en passe d'arrêter cette filière.

Electricité

Suppression progressive du bouclier tarifaire

Le dispositif mis en place par le Gouvernement dans le cadre de la crise énergétique afin de plafonner la forte hausse des prix de l'énergie n'a pas vocation à perdurer au-delà de 2025, selon les annonces faites par le ministre en charge de l'Économie il y a quelques mois. Dans cette perspective, le niveau des offres de fourniture d'électricité devrait augmenter de façon conséquente à ce même horizon 2025.

Dès lors, la hausse devrait en toute logique se poursuivre à l'occasion des deux prochains mouvements tarifaires (en février et en août 2024) mais dans des proportions qu'il paraît difficile aujourd'hui d'évaluer.

Évolution des critères de retour au TRVE

Un projet de loi visant à protéger le groupe Électricité de France d'un démembrement propose de modifier l'article L. 337-7 du code de l'énergie pour :

- Supprimer le plafond de puissance souscrite actuellement établi à la puissance inférieure ou égale à 36 kilovoltampères ;
- Modifier les plafonds d'emplois et de chiffre d'affaire annuel en les portant respectivement à 250 personnes et 50 millions d'euros (actuellement 10 personnes et 2 millions d'euros) ;
- Permettre le retour aux collectivités et aux établissements publics de coopération intercommunale de moins de 50 000 habitants sans conditions.

loi « APER » du 10 mars 2023

Réforme des raccordements aux réseaux électriques

L'article 29 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables dite « loi APER » supprime, depuis le 10 septembre dernier, la contribution mise à la charge des collectivités en charge de l'urbanisme (CCU) au titre des extensions de réseau situées hors terrain d'assiette du demandeur (sur le domaine public généralement).

Cette décision laissant un vide juridique dans la mesure où les nouvelles dispositions issues d'une l'ordonnance du 23 août 2023 portant réforme des raccordements n'entreront en vigueur que le 10 novembre prochain (notamment la mise en cohérence du code de l'urbanisme), la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a publié la semaine dernière une délibération précisant qu'il doit être fait application de manière anticipée des nouvelles règles de l'ordonnance qui mettent dorénavant à la charge du demandeur l'intégralité de la contribution due au titre de l'extension et que le fait générateur à prendre en compte à cette fin est la délivrance de l'autorisation d'urbanisme.

Zones d'accélération des EnR

En réponse aux attentes de l'article 15 de la loi « APER », le SEHV a mené un accompagnement des EPCI, coordinateurs de la transition énergétique, pour aider les communes dans la définition des zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes via une mise à disposition d'outils, de données et d'une note modèle pour la réalisation de synthèses à l'échelle communale.

Loi « APER » du 10 mars 2023

Intégration de procédés de production d'EnR ou de végétalisation aux toitures de certains bâtiments

En application de l'article 43 (sauf dérogation par contraintes techniques, de sécurité, architecturales ou patrimoniales), certains bâtiments hors résidentiel devront intégrer en toiture soit un procédé de production ENR, soit un système de végétalisation isolant, soit tout autre dispositif pour un même résultat.

- Dès aujourd'hui pour les nouvelles constructions ou rénovations lourdes de bâtiments ayant une emprise au sol au moins égale à 1000 m² ;
- A compter du 1^{er} juillet 2025 pour les nouvelles constructions ou rénovations lourdes de bâtiments ayant une emprise au sol au moins égale à 500 m² ;
- A compter de 2028 pour les bâtiments existants ayant une emprise au sol au moins égale à 500 m² .

Ombrières EnR sur les parcs de stationnement

Dans le même temps, l'article 40 impose que certains parcs de stationnement extérieurs existants ou à venir devront s'équiper d'ombrières EnR sur 50% de leur surface.

- En 2026 pour les parcs d'une surface supérieure à 1 500 m² dans le cas du renouvellement de la concession ou de la délégation de service public ;
- En 2026 également pour les parcs d'une surface supérieure à 10 000 m² ;
- En 2028 pour les parcs d'une surface supérieure à 1 500 m².



Pôle INFRASTRUCTURE et DEVELOPPEMENT



territoire
d'énergie
NOUVELLE-AQUITAINE





Secteur NORD

TRAVAUX RÉSEAU ÉLECTRIQUE ENGAGÉS EN 2023 ET A VENIR SUR VOTRE SECTEUR

POURSUITE DU DEPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGES

ÉCLAIRAGE PUBLIC ENTRETIEN, MAINTENANCE ET TRAVAUX



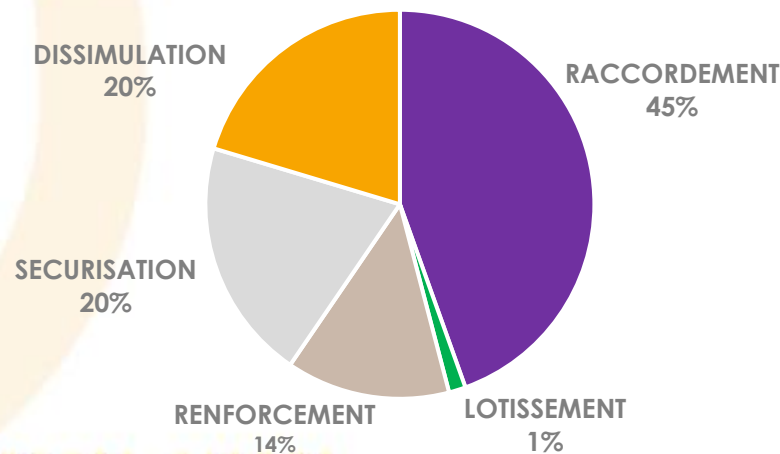


Travaux engagés au 31 juillet 2023

Le nombre de chantiers d'électrification engagés au 31 juillet 2023 par nature de travaux :

	RACCORDEMENT	LOTISSEMENT	RENFORCEMENT	SECURISATION	DISSIMULATION	TOTAL
Secteur NORD	7	0	2	1	4	14
Sur la concession	53	3	13	9	26	104

Répartition du nombre de chantiers par type de travaux de 2018 à 2022





Intervention à venir : Secteur NORD

Enfouissements dont les travaux sont programmés sur 2023

	Commune	Libellé
1	BLOND	RUE DE L'ISSOIRE
2	CROMAC	LE BOURG
3	SAINT SORNIN LA MARCHÉ	LE CHIRON LES FORGES
4	SAINT SORNIN LEULAC	LE MONTEIL
5	SAINT SULPICE LES FEUILLES	RUES DU STADE DES ECOLES CHEZ BOUCHAUD

Etudes d'Enfouissements programmées en 2023, travaux en 2024

	Commune	Libellé
1	CHATEAUPONSAC	NAZA
2	BLOND	CHAMP DE FOIRE
3	LA CROIX SUR GARTEMPE	REBEYROLLES
4	ARNAC-LA-POSTE	RUE DES LAURIERS
5	PEYRAT DE BELLAC	LA RIBIERE

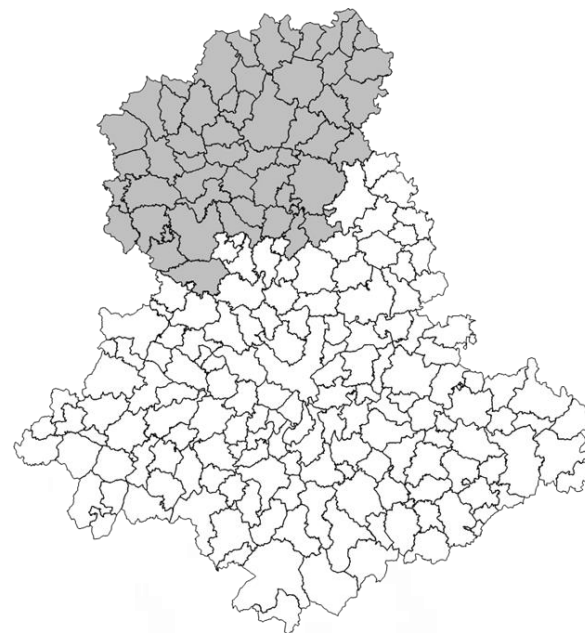


Secteur NORD

TRAVAUX RÉSEAU ÉLECTRIQUE ENGAGÉS EN
2023 ET A VENIR SUR VOTRE SECTEUR

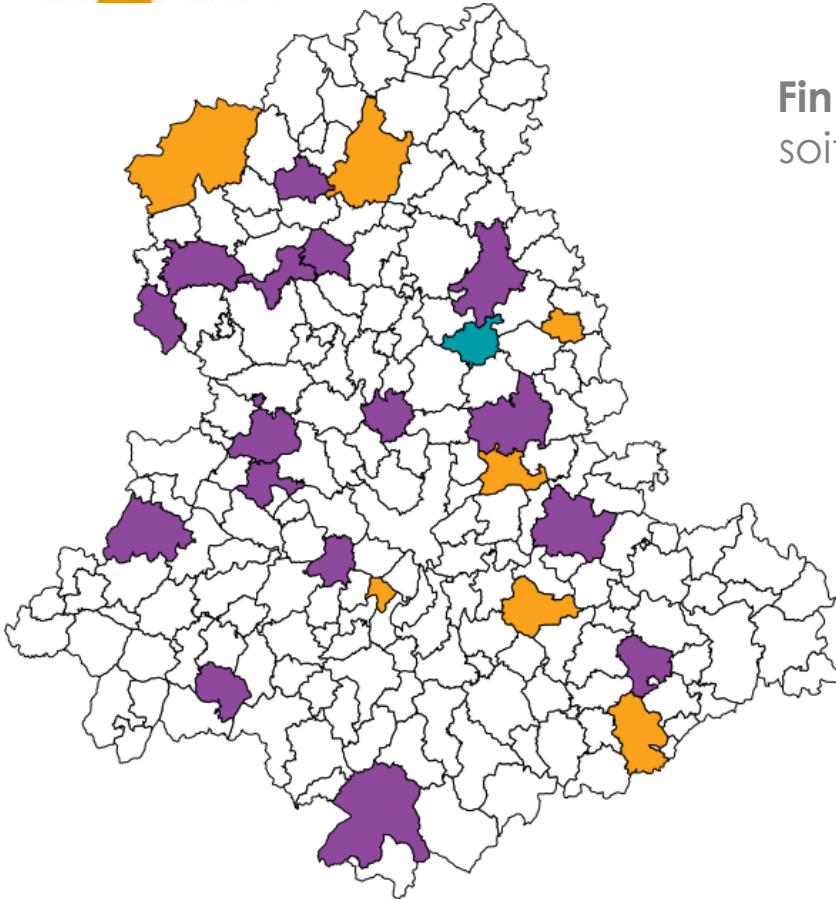
**POURSUITE DU DEPLOIEMENT DES BORNES DE
RECHARGES**

ÉCLAIRAGE PUBLIC ENTRETIEN, MAINTENANCE
ET TRAVAUX





Infrastructures de Rechargement de VE : Bilan 2022



Bornes du schéma

Bornes hors schéma

Bornes du et hors schéma

SYNDICAT ENERGIE HAUTE-VIENNE

Fin 2022, le SEHV exploitait **27 bornes** (vs 10 fin 2021)
soit **48 points de charges** (vs 20 fin 2021, facteur 2,5)

2091 charges réussies ont été recensées
en 2022 (vs 251 en 2021, facteur 8,3)

Répartition des usagers des bornes du SEHV



■ Abonnés MOBIVE ■ Itinérants

42 MWh ont été délivré en **2022** aux usagers des bornes
(vs 4,7MWh en 2021, facteur 8,8)



Infrastructures de Rechargement de VE :

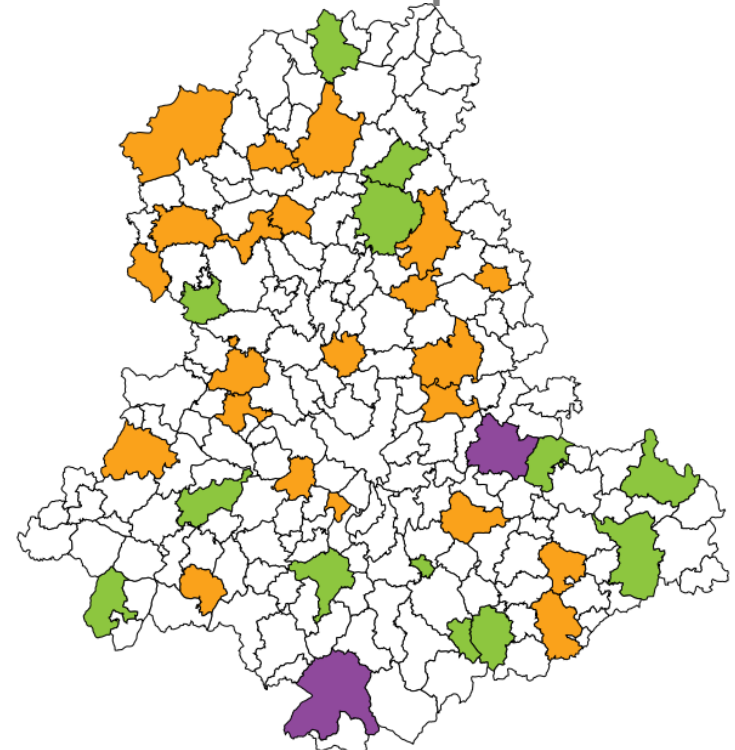
SDIRVE du SEHV 2023-2026

L'AP du 23 mars 2023 a adopté le Schéma de Déploiement des IRVE 2023-2026 porté par le SEHV ainsi que la limite du déploiement par le SEHV aux seules bornes du schéma.

L'objectif à l'horizon 2026 :

- Maintenir la part du SEHV (30% des points de charge ouverts au public sur le territoire contre 40% en 2022) en répondant aux besoins localisés = implantation de 32 points de charge sur 14 communes du territoire dont 12 nouvellement desservies.
- Au total les 80 points de charge implantés par le SEHV desserviront 35 communes

Localisation des bornes SEHV au terme du déploiement



Communes avec bornes SEHV 2022

Communes non desservies par SEHV avec nouveaux pdc SEHV 2023-2026

Communes avec bornes SEHV 2022 et nouveaux pdc SEHV 2023-2026

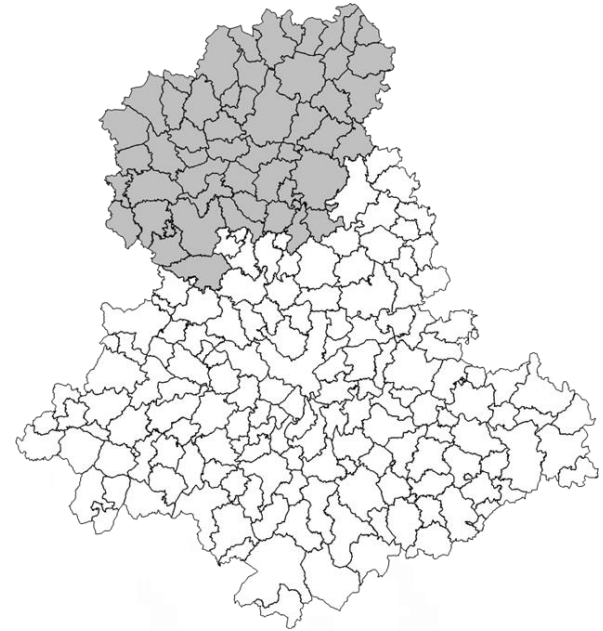


Secteur NORD

TRAVAUX RÉSEAU ÉLECTRIQUE ENGAGÉS EN
2023 ET A VENIR SUR VOTRE SECTEUR

POURSUITE DU DEPLOIEMENT DES BORNES DE
RECHARGES

ÉCLAIRAGE PUBLIC ENTRETIEN, MAINTENANCE
ET TRAVAUX





Eclairage public : Entretien et maintenance

Le nouveau règlement de service en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023, s'applique aux **133 communes du département** et de **6 EPCI** adhérents, ce qui représente un parc de plus de **40 000 points lumineux**.

Maintenance préventive : Lancement de la campagne de visite triennale et mise à jour de la cartographie

Secteur NORD

- ✓ LA BAZEUGE réalisée
- ✓ LA CROIX SUR GARTEMPE réalisée
- ✓ MONTROL-SENARD réalisée
- ✓ NOUIC en cours
- ✓ ST MARTIN LE MAULT réalisée
- ✓ ST OUEN SUR GARTEMPE réalisée

Contrôle visuel et nettoyage des optiques

Mise à jour de l'inventaire et du géoréférencement en intégrant de nouvelles informations (ULOR, température de couleur, etc.)

Transmission à la commune d'un rapport de synthèse de la visite réalisé par le service éclairage public **incluant des propositions d'actions**.



Nous avons programmé l'entretien périodique des infrastructures d'éclairage public de votre commune. Celui-ci prévoit :



- Le remplacement des sources et appareillages électriques défectueux.
- Le nettoyage des luminaires.
- La mise à jour de la cartographie et l'inventaire des équipements.
- Le contrôle et paramétrage des horloges.

Contacts : Laëtitia DAVID
Assistante éclairage public et
administration du SEHV
laetitia.david@sehv.fr
05 55 35 05 10 / 07 64 25 65 12



Eclairage public : Prévisionnel 2023 Travaux neufs et modernisation

Tous secteurs confondus :

DEVIS 2022	SANS SUITE	TERMINE 2022	EN COURS 2023	SANS REPOSE	TOTAL
MISE EN LUMIERE	0	1	0	0	1
MODERNISATION	0	14	22	56	92
NEUF	2	10	3	12	27
TOTAL	2	25	25	69	129

Forte **croissance des demandes de devis** : pour mémoire 27 devis en 2020 et 42 devis en 2021 contre 129 en 2022 MAIS plus de la moitié sans réponse.

Forte **croissance des demandes de travaux de modernisation** qui passent devant les travaux neufs.

Secteur NORD

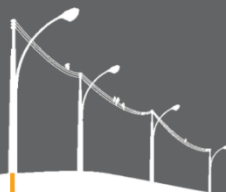
Travaux neufs et modernisation engagés en 2023	
COMMUNES	LIBELLES
AZAT LE RIS	Modernisation LED + Extinction
CIEUX	Extinction nocturne tranche 2
CIEUX	Etude borne marché
DROUX	Modernisation LED + Extinction
NOUIC	Extinction nocturne
PEYRAT DE BELLAC	Extinction nocturne
ST PARDOUX LE LAC	Extinction bourg haut
ST SORNIN LEULAC	Modernisation bourg
VAL D'ISSOIRE	Extinction commune



Pôle ENERGIE et CLIMAT



territoire
d'énergie
NOUVELLE-AQUITAINE





Energies Service Public 87 (ESP87)

Accompagnement individualisé des collectivités dans **l'économie d'énergie** et le **développement des ENR** sur leur patrimoine



Planification énergétique - PCAET

Diagnostic, coordination, accompagnement



Mutualisations

Achats groupés (énergie, maintenance)
Valorisation CEE



Rénovation énergétique de l'habitat

Conseil aux particuliers

Pôle ENERGIE et CLIMAT

ESP87 : Bilan prévisionnel des programmes pluriannuels

Nov habitat 87 : Bilan du début de fonctionnement

Programmes à venir et actualités 2023-2024



territoire d'énergie
NOUVELLE-AQUITAINE





ESP87 : Bilan prévisionnel programmes pluriannuels 2^{ème} Contrat Chaleur Renouvelable ADEME (2020-2023)

Poursuite de la dynamique enclenchée

CONTRAT



20 opérations bois énergie (5 379 MWh)
4 opérations solaires thermiques (26 MWh)



2,06 M€ d'aide déléguée au SEHV

BILAN (en cours)



54 études d'opportunité
32 études de faisabilité



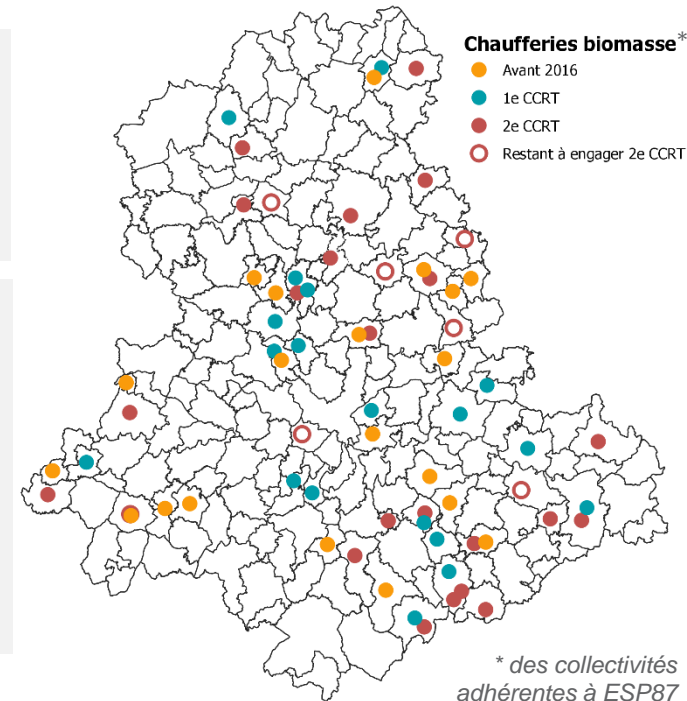
25 chaufferies bois réalisées

41 projets en suivi post-installation



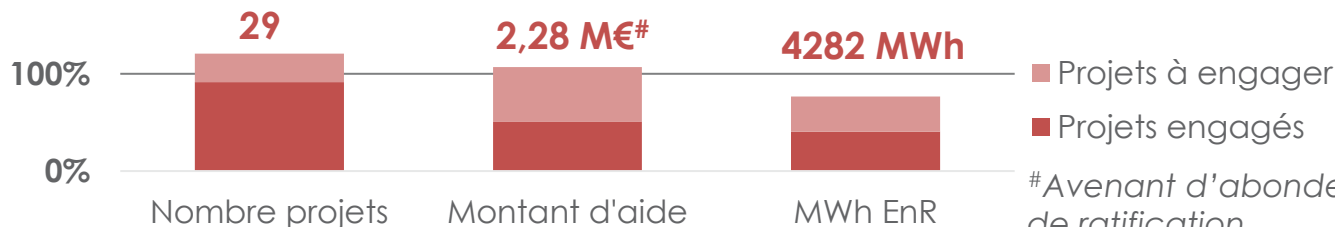
24 nouveaux projets mobilisés

➔ **Vers une 3^{ème} période...**



* des collectivités adhérentes à ESP87

Atteinte prévisionnelle des objectifs



#Avenant d'abondement en cours de ratification



ESP87 : Bilan prévisionnel programmes pluriannuels Finalisation de 3 programmes ACTEE en 2023



MERISIER (2021-2023)

152 245 € de financement perçu ou en cours

- **60 audits sur les écoles lauréats*** (dont 10 en cours de finalisation)
- **1 économe de flux** pour accompagner ce programme
- **Coup de pouce MOE** pour la rénovation des écoles : 7 demandes potentielles



SEQUOIA (2022-2023)

91 125 € de financement perçu ou en cours

- **50 audits sur tous bâtiments publics****
- **Coup de pouce MOE** pour la rénovation des autres bâtiments publics : 4 demandes potentielles



EUCALYPTUS (2021-2023)

197 908 € de financement perçu ou en cours

Co-lauréat avec le Conseil Départemental

- **Audits des 30 collèges du département** pour un programme de rénovation sur 10 ans
- **Etudes de MOE et mise en place d'outils de suivi de consommation** dans le cadre des travaux de rénovation des collèges (3 collèges par an)



Pour 2024-2026 candidature au fonds CHENE en cours

* financés à 100% sous réserve de réalisation des travaux sous 5 ans

**co-financé dans les conditions standards pour les adhérents ESP87 (80% du HT)



ESP87 : Bilan prévisionnel programmes pluriannuels Interventions Secteur NORD

Collectivité	Réalisations au titre de ces programmes
ARNAC-la-POSTE	1 audit école (MERISIER), 1 audit parascolaire (MERISIER)
BELLAC	1 étude de faisabilité biomasse
BLANZAC	2 audits bâtiment (SEQUOIA) Projet de chaufferie biomasse en cours d'engagement CCRT ADEME
CIEUX	1 audit école (MERISIER)
LUSSAC-les- EGLISES	1 audit école (MERISIER)
MAGNAC-LAVAL	2 audits école (MERISIER), 1 audit bâtiment (SEQUOIA)
MAILHAC SUR BENAIZE	1 audit bâtiment (SEQUOIA)
RANCON	1 audit école (MERISIER)
SAINT-BONNET-DE-BELLAC	1 audit école (MERISIER)
SAINT-HILAIRE-LA-TREILLE	1 audit bâtiment (SEQUOIA)
SAINT-LEGER-MAGNAZEIX	1 audit bâtiment (SEQUOIA)
SAINT-SORNIN-LEULAC	1 audit école (MERISIER), 1 audit bâtiment (SEQUOIA)
SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES	2 études de faisabilité biomasse 1 étude de faisabilité solaire thermique Chaufferie biomasse mise en service en 2023



Nov habitat 87

Plateforme de rénovation énergétique de l'habitat

Co-portée par le **SEHV** « structure porteuse », le **Conseil Départemental** et les **12 communautés de communes** de la Haute-Vienne

Nov habitat 87 | Toute notre énergie pour améliorer votre logement

avec **France Rénov'** | Le service public pour mieux rénover votre habitat

CEE | Les certificats d'économies d'énergie

Région Nouvelle-Aquitaine

Un projet de rénovation énergétique ?
Une question sur les techniques d'isolation ?
Une question sur les aides disponibles ?

05 55 14 88 42 | Nos conseillers sont à votre écoute
contact@novhabitat87.fr | du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h et le vendredi de 9h à 12h
www.novhabitat87.fr

Permanences mensuelles sur rdv près de chez vous
>> + d'infos sur www.novhabitat87.fr/permanences/

Nov Habitat 87 vous accompagne gratuitement et de manière neutre pour vos projets de rénovation énergétique.

Nov Habitat 87 est le service public de la rénovation énergétique pour les particuliers en Haute-Vienne hors Limoges Métropole

Bilan début de fonctionnement (2022-09/2023)

- **Démarrage (01/2022)** avec 2 conseillers, passage à 3 puis **4 conseillers** (depuis 04/2023)
- **4 900 contacts**, dont 3 000 usagers différents
- **350 rdv en permanences** dans les 12 EPCI
- **88 déplacements** chez les particuliers
- **26 Animations** « ménages » en dont **22 en partenariat avec Limousin Nature Environnement**
- **Satisfaction** des usagers : **3,8/4 (=95%)**

→ Ne pas hésiter à relayer le flyer et les dates de permanences sur les réseaux / bulletins communaux

action portée par :





Pôle Energie et Climat

Programmes à venir et actualités 2023-2024

ESP87 : Candidature au Fonds CHÊNE du programme ACTEE+ (2024-2026)

- Renforcement de l'accompagnement des adhérents dans la rénovation énergétique de leur parc public tertiaire (**audits énergétiques, aides aux études MOE et missions AMO**, éventuels **programmes spécifiques** études & équipements)

ESP87 : Demande de renouvellement du **Contrat Chaleur Renouvelable** avec l'ADEME

- 36 projets potentiels (26 bois, 3 solaire, 7 géothermie) pour la période 2024-2026

Groupement Maintenance :

- Phase **d'adhésion au groupement mi 2024 – mi 2028** : novembre - décembre 2023

Achat groupé d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul) :

- Phase **d'adhésion / candidature aux marchés 2026 - 2028** : février à mai 2024

PCAET : Préparation des bilans à mi-parcours et accompagnement des ZAEnR

Nov habitat 87 :

- En 2024, **poursuite des activités** avec un nouvel **AMI de la Région** (programme SARE)
- Intégration éventuelle des missions « **Mon Accompagnateur Rénov'** » en étude



Nous vous invitons à visiter la Maison de l'énergie





Merci de votre attention

Le diaporama sera disponible sur notre site : www.sehv.fr



SDTE 87

